



Démarche administrative pour un avoir la carte séjour

Par **abdel_old**, le **18/09/2007** à **16:21**

Bonjour,

je suis avec un algérien depuis 1 an nous sommes pacsé depuis 3 mois .il est arrivé en france sans visa il a ya maintenant 6 ans . on a fait une demande à la préfecture de seine maritime il a us un récépissé de demande de titre séjour de 3 mois .mais l'agent de la préfecture a demandé des preuves plus de 2 ans mais vue que ca fait 1 ans qu'on ansemble c'est pas possible d'avoir ces preuves .alors on ces maries il y a 1 mois et on a fait une autre demande .mais a la préfecture ils ont dit de repertire en algérie et demandé a l'ambassade de france pour une visa de long séjour puis revenir en france et demandé a nouveau une carte séjour.Hors si mon mari repart en algérie il va devoir attendre surment plus de 1ans pour avoir son visa long séjour.

et la je souhaiterais savoir si il n'y a pas d'autres possibilité d'effectuer ces démarches sans qu'il reparte en algérie.

Merci d'avance